



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NO 390-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO V-965-89
– MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS ZONE R-A/A1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire tenue le 28 mai 2024, a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 390-2024 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 – Modification des usages autorisés zone R-A/A1

La présente modification réglementaire vise à élargir les usages autorisés dans la zone R-A/A1 afin d'y permettre les logements bigénérationnel. Il s'agit de l'unique zone de la Ville où ce type de logement n'est pas autorisé, il y a donc lieu de modifier la réglementation afin de permettre ce type de logement à même les résidences unifamiliales (h1), et ce, sur tout le territoire.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 25 juin 2024, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel et par visioconférence.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement n° 390-2024, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement n° 390-2024 ne contient aucune disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont les suivantes :

Toute personne intéressée à ce projet de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou documents pertinents par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 25 juin 2024, à 16 h 30, ou communiquer ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 12 juin 2024

**Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière**